

Affiché le

ID: 029-242900645-20201217-DE_118_2020-DE



DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs: Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N°DE 118-2020

Objet : Motion sur l'implantation de la multinationale Amazon en Bretagne

Rapporteur: Katell CHANTREAU

La société multinationale Amazon développe ses activités en France. Les élus de Douarnenez Communauté ont discuté du modèle économique de cette société. Voici leur position.

EMPLOI ET VITALITÉ DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

Douarnenez Communauté s'emploie chaque jour à accompagner les entreprises et les commerçants de son territoire et à accueillir dans les meilleures conditions possibles les porteurs de projets : Pass Commerce, pépinière d'entreprise, ateliers d'entreprise, service développement économique de Dz Co en accompagnement des porteurs de projet, opérations de revitalisation des centres-bourgs, appel à projet « Petites Villes de demain », opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur l'habitat, le commerce et l'urbanisme en général...

Les commerces de proximité, notamment, sont essentiels à la vitalité sociale et économique du territoire. Ils favorisent la vitalité des centre-villes et des centres-bourgs en tant que lieux de rencontre, d'interconnaissance et de lien social. Ils sont pourvoyeurs d'emplois pour les habitants et participent, par l'impôt, au financement des collectivités.

Les agences de livraison Amazon « du dernier kilomètre » sont destinées à livrer un bassin géographique défini et des clients locaux. Avec une moyenne de 30 000 colis par jour, elles permettent de réaliser un chiffre d'affaires 3 fois supérieur à celui des commerces physiques des territoires dans lesquels elles s'implantent. Avec l'offre de livraison gratuite en moins de 24 heures liée à l'abonnement Prime, elles gagnent et fidélisent des clients. Elles viennent ainsi concurrencer les commerces locaux et impacter les emplois d'un territoire.

Le modèle d'Amazon fragilise le commerce physique de proximité, déjà bien impacté par la crise sanitaire. Convaincus que l'attractivité de notre territoire passe par des centre-villes et des centres-bourgs dynamiques, les élus souhaitent promouvoir un développement économique local qui privilégie les offres commerciales et des emplois de qualité qui s'appuient sur des enseignes physiques de proximité.

ENVIRONNEMENT ET URGENCE CLIMATIQUE

En 2013, Douarnenez Communauté a mis en place un Agenda 21 qui traduisait son intérêt pour

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Recu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 029-242900645-20201217-DE_118_2020-DE

promouvoir le développement durable du territoire. En 2020, consciente des des des poses par le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité, la Communauté a créé une vice-présidence à l'environnement et à la transition écologique dont l'objectif principal est de réduire l'impact carbone du territoire, conformément aux engagements de la France lors des Accords de Paris de 2015.

Amazon porte une activité très émettrice de gaz à effet de serre : transport des colis, importations, stockage de données, hébergement de milliers de sites web par Amazon Web Services, déchets électroniques, fabrication de milliards de produits, incitation à la surconsommation... Ce modèle d'activité va à l'encontre des défis de sobriété énergétique que nous devons relever.

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont consommés chaque année sur la nature et les terres agricoles. L'artificialisation des sols augmente presque quatre fois plus vite que la population. Afin d'inverser ce phénomène, le Gouvernement s'est fixé un objectif de «zéro artificialisation nette». Il demande aux préfets d'utiliser tous les recours possibles afin d'interdire les projets de centres commerciaux qui artificialisent les sols. Mais cette disposition ne concerne pas les plates-formes de e-commerce déjà exonérées de passage aux CDAC ou CNAC. À chaque nouvelle plate-forme Amazon, ce sont des milliers de mètres carré qui sont artificialisés.

Le développement d'entrepôts logistiques spécialisés dans le commerce en ligne représente une menace qui va à l'encontre des engagements climatiques de la France et de l'urgence écologique.

IMPOTS

Par ailleurs, le modèle d'Amazon et des GAFA en général pose la question de la justice fiscale.

Impôts sur les bénéfices: En déplaçant une somme quasi équivalente à ses bénéfices sur des "charges extérieures" (siège au Luxembourg) Amazon ne s'acquitte que d'un faible montant d'impôt sur les bénéfices au regard de son chiffre d'affaires.

TVA : Selon un rapport de l'inspection générale des finances de 2019, seulement 10 millions d'euros (M€) de TVA ont été collectés par Amazon France en 2018, pour un chiffre d'affaires sur le territoire estimé à 6,5 Md€, 98 % des vendeurs enregistrés sur les places de marché des sites de e-commerce n'étant pas immatriculés à la TVA en France.

TaSCom: Le commerce en ligne n'est pas soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom), à laquelle sont assujetties les grandes surfaces, les surfaces de stockage n'étant pas considérées comme des surfaces de vente.

Taxes foncières locales: Amazon va bénéficier de la réduction de moitié de ces taxes dans le cadre des réductions sur les impôts de production prévues dans le PLF 2021.

Le manque de transparence des flux financiers et des relations entre filiales permettant à Amazon de se soustraire au paiement d'une juste part d'impôt engendre une concurrence déloyale entre le commerce en ligne hexagonal et les commerces physiques. Amazon ne participe pas équitablement au système de solidarité qui régit notre pacte social républicain.

Sur ces considérations, les élus du conseil communautaire de Douarnenez :

- invitent les élus, de l'échelon municipal à l'échelon européen, à défendre les intérêts du commerce de détail en se positionnant défavorablement à l'implantation de plateformes Amazon.
- demandent aux députés et sénateurs bretons d'appuyer l'inscription dans la loi d'un moratoire de 2 ans sur les projets de grandes surfaces commerciales et sur les plateformes de e-commerce, demandé par la convention citoyenne pour le climat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, refuse l'adoption de la motion proposée (contre : 14, abstentions : 6, pour : 6).

Fait et délibéré le 17 décembre 2020,

Le Président,

Philippe AUDURIER.